

Réf.: 83/2007/19-65 CHA

(Prière de rappeler ce numéro dans la réponse)

Syndicat d'Initiative et d'Intérêts
Locaux Fetschenhof-Cents
Monsieur Carlo Zwank
Secrétaire
1, rue du Père Jacques Brocquart
L-1280 Luxembourg

Luxembourg, le

29 OCT. 2021

Concerne : Construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes reliant les quartiers Cents, Neudorf et Weimershof

Monsieur,

J'ai l'honneur de revenir à votre lettre du 6 mai 2021, par laquelle vous m'aviez fait parvenir quelques propositions relatives à l'élaboration du projet de construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes reliant les quartiers de Cents, Neudorf et Weimershof/Kirchberg.

Installation de bornes automatiques « Poller »

En ce qui concerne l'installation de bornes automatiques « Poller », je peux vous informer que l'installation de bornes est prévue à l'entrée et/ou sortie de ladite passerelle de façon à interdire le passage aux véhicules motorisés, qui sera exclusivement dédié à la mobilité douce. L'installation et l'emplacement exacte de ces piliers ont été déterminés ensemble avec le Service Ouvrages d'Art de la Ville de Luxembourg. Quant à votre requête de privilégier l'installation de bornes automatiques par rapport à aux bornes fixes, cela n'est pas nécessaire, vu qu'il s'agira uniquement d'accès ponctuels pour par exemple assurer la maintenance préventive de l'ouvrage en question.

Mise en service d'une mini-navette pour le franchissement de la passerelle

En ce qui concerne la mise en service par vous demandée d'une mini-navette pour le franchissement de la passerelle, je tiens à préciser que la passerelle reliant les quartiers Cents, Neudorf et Weimershof ne sera dédiée qu'exclusivement à la mobilité douce, à savoir donc aux piétons et cyclistes. La Ville ne prévoit en conséquence pas la mise en

service et la circulation d'une mini navette ou bien encore d'un véhicule autonome sur cet ouvrage. D'ailleurs, du point de vue mobilité je ne vois aucun intérêt d'y faire circuler un véhicule des transports en commun étant donné que le réseau AVL dessert parfaitement tous les quartiers urbains et une connexion entre Cents, Neudorf et Kirchberg est notamment assurée par les lignes 25 et 26.

Intégration de la passerelle dans le réseau cyclable de la Ville

Je tiens à rappeler que la mobilité douce ainsi que l'augmentation de la part modale du vélo en milieu urbain font partie des objectifs poursuivis par la Ville en matière de mobilité urbaine. La Ville veille de par ce fait et pour autant que possible d'intégrer et d'étendre son réseau cyclable dans tous les projets d'infrastructure qu'elle projette et irrigue sur son territoire.

En ce qui concerne l'aménagement d'infrastructures cyclables dans le quartier Cents, à savoir en amont de ladite passerelle, le quartier en question est principalement réglementé en zone 30 km/h, zone qui, aux termes des dispositions édictées par la Commission de la Circulation de l'Etat, ne prévoit pas d'aménagements spécifiques pour les cyclistes. Les objectifs poursuivis sont de promouvoir une cohabitation avec le trafic motorisé tout en y apaisant la circulation. De ce fait aucun aménagement pour cycles n'est requis.

Cependant, le Service Circulation élabore actuellement un projet visant l'intégration d'un itinéraire cyclable dans la rue de Peupliers de sorte à relier le centre du quartier de Hamm et la zone industrielle et artisanale de Hamm aux futures infrastructures cyclables projetées le long du Val de Hamm, ainsi qu'à la gare de Cents. En ce qui concerne les infrastructures cyclables à Luxembourg-Pulvermühl, une étude est actuellement menée par l'Administration des Ponts et Chaussées.

Les infrastructures cyclables projetées et aménagées dans les communes avoisinantes de la Ville, tel que Contern ne tombent pas sous le domaine de compétence du Service Circulation, mais relève du ressort de l'Administration des Ponts et Chaussées, en collaboration avec les communes respectives.

Mise en place d'une station de vélos électriques « Vel'Oh »

Une station de vélos en libre-service a été mise en service récemment au campus scolaire de Cents. Dans le cadre de la réalisation du pont il est prévu également de mettre en place une station Vel'Oh ! à l'instar d'autres projets similaires tels que le funiculaire ou l'ascenseur Pfaffenthal.

Mise en place d'une station d'entretien

La Ville de Luxembourg ne dispose pas de stations d'entretien où un lavage du vélo pourrait être effectué et il n'est d'ailleurs pas prévu de mettre en place ce genre de dispositif en milieu urbain. Ce genre d'appareil ne fait d'ailleurs pas vraiment de sens en milieu urbain mais plutôt dans un environnement rural.

Par contre en ce qui concerne la mise en place d'une pompe à vélo telle que déjà existante sur notre territoire, le Service Circulation se concertera avec le Service Ouvrages d'Art pour vérifier la faisabilité ainsi que le cas échéant définir un emplacement.

Aménagement des alentours au niveau de l'entrée de la passerelle du côté Cents avec intégration de la cité jardinière, mise en place de bancs, d'une aire de jeux

Les dialogues avec les représentants de la cité jardinière ont déjà eu lieu et d'autres entrevues seront programmées avec eux pour discuter des aménagements et du futur emplacement de leur chalet.

Après vérification par le Service Parcs, il s'est avéré que l'endroit en question n'est pas approprié à la mise en place d'une aire de jeux notamment car une piste cyclable passant sur la passerelle passe par celle-ci et l'espace disponible est assez restreint. Plusieurs aires de jeux sont d'ores et déjà réparties de manière homogène au quartier Cents.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

